

# LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS SUR LA METROPOLE DE GRENOBLE : UN REcul DE QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE

**D**epuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la [loi anti gaspillage de 2020 \(loi AGEc\)](#), l'obligation de tri à la source des biodéchets est généralisée et concerne tous les professionnels (et non plus seulement les « gros producteurs » tels qu'industries agro-alimentaires et restauration notamment collective) mais aussi les particuliers.



Alors que de nombreuses collectivités franciliennes sont encore en phase d'expérimentation, le SPI Vallée de Seine a recueilli le témoignage de Véronique Berger, cheffe de projet à la direction en charge du déploiement du tri des déchets alimentaires, à la métropole de Grenoble. Nous la remercions pour son partage d'expérience.

## Comment est organisé de manière générale la gestion des déchets sur la métropole ?

[Grenoble Alpes Métropole](#) est composée de 49 communes pour 450 000 habitants avec une densité essentiellement d'habitat collectif. Concernant la gestion des déchets, la métropole a les compétences en prévention, collecte et traitement. Le territoire dispose d'un réseau de 21 déchetteries et de 3 unités de traitement : un incinérateur, un centre de tri et un centre de compostage.

## Comment s'est organisé la mise en place du tri à la source des biodéchets ?

En 2017, un [schéma directeur déchets 2020-2030](#) est voté avec l'objectif de diminuer de moitié la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMR), déployer la collecte des biodéchets en porte-à-porte sur 92% du territoire, tout en maintenant une solution de promotion

de composteurs individuels et de sites de compostage partagés en apport volontaire.

## 2017 à 2019 : phase d'expérimentation

Tout d'abord, une réflexion s'est portée sur la solution de déploiement à tester. Le paramètre essentiel dans ce choix a été la densité d'urbanisation du territoire grenoblois, majoritairement caractérisée par des logements collectifs, mais inégalement répartie entre les zones très urbaines et les contreforts montagneux.

L'expérimentation s'est ensuite déroulée de 2017 à 2019 auprès de 7 000 habitants et s'est portée sur la collecte en porte-à-porte dans deux quartiers représentatifs :

- 1 quartier pavillonnaire intégrant un peu d'habitat collectif,
- 1 quartier d'habitat collectif, avec la particularité que certains immeubles n'étaient, à l'origine, pas équipés d'un local à poubelles.

Cette phase d'expérimentation avait plusieurs objectifs. Tout d'abord, vérifier la pertinence des outils de pré-collecte, de collecte et observer la réponse des usagers à l'intégration d'un nouveau geste de tri. Puis tester une réduction importante de la fréquence de la collecte des Ordures ménagères Résiduelles (OMR) de 3 à 1 passage par semaine pour un quartier et de 1 passage par semaine à 1 passage toutes les deux semaines pour l'autre, ainsi que la collecte en journée.

Les solutions de tri à la source mises en place diffèrent selon le type d'habitat :

- Pour les habitats collectifs, la collecte se fait en porte-à-porte.
- Pour les habitats individuels, plusieurs solutions co-existent : des composteurs individuels ont été proposés dans les quartiers pavillonnaires notamment et des composteurs partagés ont été disposés dans les quartiers ayant une majorité de maisons mitoyennes comme les centres-bourgs, De plus, les logements individuels ont été équipés de bacs

à cuve réduite pour la collecte spécifique des biodéchets.

### 2019 à 2022 : déploiement des solutions expérimentées

Le déploiement s'est déroulé par tranche de 100 000 habitants, à raison de 2 campagnes par an :

- Au printemps, les communes présentant un habitat individuel majoritaire ont été équipées principalement en composteurs.
- A l'automne, le déploiement s'est déroulé sur les communes avec un fort taux d'immeubles qui sont généralement en solution de collecte, de manière à ancrer le geste de tri le plus longtemps possible avant que les nuisances de l'été n'arrivent.

De manière générale, tous les acteurs étaient concernés à ce stade : les ménages, les professionnels des métiers de bouche et les restaurations collectives comme les cantines scolaires.

### Pour les ménages en habitat collectif, le déploiement a été effectué en 2 temps :

1) Une campagne de communication avec une rencontre en porte-à-porte pour remettre un kit de tri (bio-seau de 7 litres, sacs biodégradables de 8 litres, consignes de tri, flyer indiquant le jour de collecte et les lieux de récupération des sacs gratuits). De plus, une dotation d'1 bac marron de 120 litres pour 30 foyers a été effectuée par local poubelle des immeubles.

2) Un démarrage de la collecte rapide (moins de 15 jours) après la distribution des premiers équipements, avec une fréquence d'1 collecte par semaine, déléguée à un prestataire.

*Le modèle est basé sur la mise à disposition gratuite de sacs dans les commerces de proximité et dans des lieux publics maillés sur tout le territoire avec un réapprovisionnement mensuel. Le choix du matériel de pré-collecte, notamment le volume des bio-seaux, s'est principalement décidé par rapport au stockage des biodéchets et aux nuisances qui en découlent.*

### Pour les professionnels des métiers de bouche, le déploiement s'est fait en 3 étapes :

- 1) Un diagnostic des besoins en matériel (bacs, ...) selon le gisement de déchets alimentaires ;
- 2) la livraison du matériel, avec sensibilisation ;
- 3) puis début de la collecte.

### Le retour d'expérience sur ces premières années de déploiement : l'importance de la communication

Véronique Berger nous indique que ces premières phases de déploiement ont permis de faire des constats et tirer des enseignements notamment sur la gestion des nuisances potentielles.

L'expérience a montré notamment qu'en solution de collecte, il était nécessaire de sortir les bacs au minimum 1 fois par semaine, même à moitié pleins, et de les nettoyer régulièrement pour éviter les nuisances liées à la décomposition naturelle des biodéchets, souvent accélérée en période estivale en raison des fortes chaleurs et qu'il était plus que judicieux de synchroniser la collecte avec le passage de sociétés de nettoyage pour optimiser leurs déplacements.

Concernant le compostage il a été démontré de nombreuses fois que, lorsque les composteurs sont utilisés convenablement en respectant certaines règles d'usage (alterner les couches de matières sèches et biodéchets, le retourner régulièrement), la nuisance liée aux rongeurs était également écartée.



crédit photo Canva

Pour limiter les idées reçues sur les nuisances et faciliter l'acceptabilité de ces changements, une communication large en amont de la mise en place du tri à la source est indispensable.

- *Sensibilisation en porte-à-porte :*

Pour la métropole grenobloise, de nombreuses actions de communication ont été mises en place. L'essentiel de la démarche a porté sur des actions de sensibilisation des habitants en porte-à-porte (objectif : rencontrer au moins 65% des foyers) par des messagers du tri, lors de la distribution du matériel de pré-collecte par exemple. Cette démarche a plusieurs avantages.

- *Atelier de compostage et « zéro déchet »*
- *Mobilisation des parties prenantes :*

Il s'est avéré essentiel de mobiliser les « gestionnaires d'immeubles » (bailleurs, syndics de copropriétés, gestionnaires d'immeubles et sociétés de nettoyage) le plus en amont possible du déploiement du dispositif pour leur expliquer la nécessité d'entretenir et de sortir régulièrement les bacs de collecte.

### Le choix du matériel : un élément essentiel

A Grenoble, le choix s'est porté sur de bio-seaux ajourés avec des sacs biodégradables plutôt que des seaux pleins sans sac pour des raisons pratiques pour l'utilisateur final.

Les sacs en papier kraft sont incompatibles avec les seaux pleins qui favorisent la maturation des matières organiques et par conséquent fragilisent ainsi le papier.

### Un approvisionnement au plus proche des usagers

Enfin les commerçants : des commerces de proximité..., quelques lieux publics ont été sollicités et ont accepté d'assurer la distribution gratuite en sacs biodégradables, au plus proche de la vie des usagers.

## Quel est le bilan de ces premières années de collecte des biodéchets sur la métropole ?

En 2020, ce sont plus de 2 000 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectés sur le territoire de la Métropole et environ 3 300 tonnes en 2021, ce qui représente respectivement un ratio de 20kg et 18kg de biodéchets par habitant et par an.

Aujourd'hui, la valorisation des déchets alimentaires de la métropole se fait en totalité sur un centre de compostage.

Afin d'augmenter la capacité de traitement, un projet d'unité de méthanisation est actuellement en phase d'avant-projet. Cette unité sera adossée au centre de compostage, pour la maturation des digestats avant valorisation du digestat par les agriculteurs locaux, et contribuera à la production d'une énergie renouvelable (biogaz). Ce serait le premier méthaniseur construit par une collectivité.

## Quels conseils donner aux autres villes qui souhaitent se lancer ?

Les clés de réussite sont très probablement différentes d'un territoire à un autre et la réponse est à adapter en fonction du contexte. Un test local, de terrain, est nécessaire pour valider les hypothèses, malgré tous les retours d'expériences.

Les deux points essentiels à ne pas négliger sont :

- Le portage politique de la métropole auprès des élus des communes pour une bonne appropriation, et
- Une diffusion ancrée du geste de tri par la communication en multipliant les temps d'échange direct auprès des habitants.

Pour conclure, Grenoble Alpes Métropole est aujourd'hui une collectivité en conformité avec la loi AGEC concernant l'obligation de déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages et les professionnels.

Le geste de tri à la source commence à être accepté et à entrer dans les habitudes des ménages et de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de collecte.



« [Le guide pratique de la collecte séparée des biodéchets, une solution d'avenir](#) »  
du réseau Compostplus